

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/12/2018

Délibération n° D-2018-449

**Finances - Budget Primitif de l'exercice 2019 - Budget principal
et budgets annexes**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Dominique SIX, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction des Finances

**Finances - Budget Primitif de l'exercice 2019 -
Budget principal et budgets annexes**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2019 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2019 du budget principal et celui de ses budgets annexes par un vote par nature ;
 - en M°14 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et le budget annexe « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du budget principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;
 - en M°4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Stationnement » et « Chaufferie bois quartier des Brizeaux ».

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	34
Contre :	5
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

20
19

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'élaboration du budget 2019 répond aux principales orientations budgétaires votées :

- Maintenir le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés
- Optimiser les recettes de fonctionnement et d'investissement par le biais de partenariats renforcés
- Conforter l'action sociale et le monde associatif en maintenant l'enveloppe des subventions
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité
- Maintenir une capacité d'autofinancement nette positive
- Préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock de dette héritée, et en intégrant les enjeux de transition énergétique et climatique
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement auxquelles la collectivité doit faire face.

Ce budget s'inscrit dans le cadre des contraintes évoquées lors des orientations budgétaires du 27 novembre dernier :

- un pacte financier conclu avec l'Etat pour la période 2018-2020, limitant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2 % de CA à CA. Au-delà, un malus sera appliqué sur les contributions directes perçues.
- la mise en œuvre du protocole relatif aux « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR), dont la mise en œuvre a débuté en 2016 et doit s'échelonner jusqu'en 2020.
- un volume d'échéances d'emprunts qui reste significatif (7 845 K€, dont 1 645 K€ d'intérêts et 6 200 K€ de remboursement de capital).

Il traduit les priorités de l'action municipale :

- la poursuite d'une politique volontariste d'investissement sur le patrimoine public :

7 370 K€ pour le parc naturel urbain dont Port Boinot

1 757 K€ de travaux et d'aménagements sur voirie

1 750 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires

787 K€ d'investissements liés aux équipements sportifs

240 K€ d'investissements destinés à la culture

Avec la mise en œuvre des 3 projets faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) :

7 030 K€ Port Boinot

1 182 K€ Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

670 K€ Eglise Notre Dame

- un engagement fort dans l'action sociale avec le maintien de la subvention destinée au CCAS soit 5 050 K€.

Le budget principal

Le budget 2019 intègre plusieurs **changements structurels** :

- La mutualisation des agents de la DSI

La création du service commun des systèmes d'information s'opère par un transfert de charges entre le chapitre 012 « masse salariale » et le chapitre 011 « charges à caractère général » (environ 1 000 K€).

- L'intégration d'agents au sein du service unique d'instruction des droits de sol de la Communauté d'Agglomération du Niortais

- Le transfert de compétence GEMAPI

Le transfert de la compétence GEMAPI a été acté dans le rapport de la CLECT du mois d'octobre, les dépenses de fonctionnement ont été réduites et le montant d'AC a lui aussi été retraité (-123 K€ pour 2019).

		BP 2018	BP 2019 avec changements structurels	Ecart	
				BP 2019 / BP 2018 (en k€)	BP 2019 / BP 2018 (en %)
<i>En milliers d'euros</i>					
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	84 778,0	85 730,0	952,0	1,1%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	78 948,0	78 930,0	-18,0	0,0%
ab	Solde dotations/ reprises provisions	0,0	0,0	0,0	
C = A - B - ab	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) Hors cessions et provisions	5 830,0	6 800,0	970,0	16,6%
D	Travaux en régie (immobilisation)	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
E = C + D	CAF Brute	7 030,0	8 000,0	970,0	13,8%
F	Amortissement d'emprunt	6 030,0	6 200,0	170,0	2,8%
G = E - F	Autofinancement net	1 000,0	1 800,0	800,0	80,0%
H	Cessions d'immobilisations	1 000,0	850,0	-150,0	-15,0%
I	Solde dotations/ reprises provisions	0,0	0,0	0,0	
J = G + H + I	Financement disponible pour l'investissement	2 000,0	2 650,0	650,0	32,5%
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	17 779,2	22 159,1	4 380,0	24,6%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	5 009,2	6 694,1	1 685,0	33,6%
M = L - K	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-12 770,0	-15 465,0	-2 695,0	21,1%
I	Financement disponible pour l'investissement	2 000,0	2 650,0	650,0	32,5%
M = - L - I	Volume d'emprunt	10 770,0	12 815,0	2 045,0	19,0%

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€

(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)

Des recettes de fonctionnement en légère hausse, essentiellement dues au maintien des dotations et d'une programmation ajustée du produit des services du domaine.

En milliers d'euros

	BP 2018	BP 2019 avec changements structurels	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	84 778,0	85 730,0	952,0	1,1%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 916,2	5 971,4	1 055,2	21,5%
Impôts et taxes	65 022,7	64 675,5	-347,3	-0,5%
Dotations subventions et participations	14 001,0	14 344,9	343,9	2,5%
Autres produits	838,0	738,3	-99,8	-11,9%

Produits des
services, du
domaine et
ventes diverses
(7 %); 5 971 K€

Autres produits
(0,9 %); 738 K€

Impôts et taxes
(75,4 %); 64 675 K€

Dotations subventions et
participations (16,7 %);
14 345 K€

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€

(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)

Produits des services et du domaine 5 971,4 K€

(+ 21,5 % par rapport au BP 2018 soit + 1 055,2 K€)

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Produits des services et du domaine	4 916,2	5 971,4	1 055,2	21,5%
Centre de loisirs et activités périscolaires	2 430,0	2 434,0	4,0	0,2%
Redevances et droits des services sportifs	231,6	40,1	-191,5	-82,7%
Forfait post Stationnement (FPS)	0,0	300,0	300,0	NS
Redevances d'occupation du domaine public communal	143,6	177,9	34,3	23,9%
Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS, etc.)	1 614,8	2 500,7	885,9	54,9%
Autres produits	496,3	518,7	22,4	4,5%

- **Activités périscolaires** : La prévision 2019 se base sur le niveau des recettes 2018 et l'évolution des tarifs de +1,5 %.
- **Activités sportives [ANIOS / Niort Plage / golf]** : les recettes de la patinoire, désormais perçues par la CAN (-193 K€) expliquent en partie la différence
- **Remboursements de frais pris en charge par le budget principal de la Ville** :
 - Remboursements des interventions de la Ville au profit de la CAN (1 588 K€), dont :
 - > Convention de gestion du complexe de la Venise Verte (1 032 K€).
 - > Entretien des ZAE : Ces recettes sont ajustées au regard des dépenses effectuées sur les espaces verts (263 K€), la voirie (132 K€), la propreté urbaine (79 K€).
 - > Patrimoine [remboursement fluides, entretien (ex: Médiathèque ou Du Guesclin), etc.] : 77 K€.
 - Interventions pour d'autres redevables : 434 K€.
Il s'agit de remboursements de frais de personnels, logements, énergies, fluides, affranchissement, reprographie, etc. pris en charge par la Ville au bénéfice d'associations ou d'autres collectivités (CCAS, SEV, CDép79, etc.).
- **Autres produits** : Il s'agit notamment des locations des salles du Centre Du Guesclin (120 K€), des activités de la fourrière automobile (80 K€), des concessions dans les cimetières (87 K€), des recettes liées aux redevances versées par des tiers (affichage sur le domaine public, etc.).
- **FPS** : au BP 2018 la programmation a été réalisée sur les droits de stationnement (250 K€), la réglementation comptable prévoit désormais une inscription au titre des redevances.

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€

(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)

Ressources Fiscales 64 675,5 K€ (- 0,5 % par rapport au BP 2018 soit - 347,3 K€)

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Impôts et taxes	65 022,7	64 675,5	-347,3	-0,5%
Contributions directes (TF et TH)	45 014,0	46 315,0	1 301,0	2,9%
Attribution de compensation CAN	14 813,8	13 703,2	-1 110,6	-7,5%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	661,9	545,4	-116,5	-17,6%
Droits de mutation	1 778,0	1 678,0	-100,0	-5,6%
Taxe sur l'électricité	1 150,0	1 150,0	0,0	0,0%
Droits de stationnement *	1 077,0	814,0	-263,0	-24,4%
Autres	528,0	469,8	-58,2	-11,0%

* dont 250 K€ programmés au BP2018 au titres des FPS mais pas au BP2019, création d'un compte spécifique au 01/01/2018

- **Contributions directes** : les taux d'imposition sont constants mais la variation légale décidée par l'Etat fait évoluer les bases fiscales de + 2 %, d'où un montant de produits en hausse de + 1 301 K€ de BP à BP (soit 2,9 %).
- **Attribution de compensation -1 110 K€**: ajustement du fait des changements structurels validés en CLECT (- 116 K€ ZAE Terre de Sport, - 124 K€ GEMAPI et - 870 K€ Complexe Venise Verte).
- Prévission sur le **FPIC** brut à hauteur de 70 % du montant perçu en 2018.
- Programmation prudente sur les **droits de mutation** (-5,6 %) et à l'identique sur la **taxe sur l'électricité**.
- **Droits de stationnement** : prévision constante hors FPS.

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€*(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)***Contributions directes 46 315 K€ (+ 2,9 % par rapport au BP 2018 soit + 1 301 K€)**

en K€	2018			Coefficient de revalorisation estimé	2019		BP
	BP	Bases définitives	Réalisé Produit fiscal assuré en € (à taux constants)		Bases estimatives	Taux d'imposition	
Taxe d'habitation	20 294	93 020	20 432	2,0%	94 880	21,97%	20 845
<i>Dont TH isolée</i>	20 060	91 678	20 137	2,0%	93 511	21,97%	20 544
<i>Dont TH Logements vacants</i>	234	1 342	295	2,0%	1 369	21,97%	301
Taxe foncière bâtie	24 468	81 594	24 739	2,0%	83 226	30,29%	25 209
Taxe foncière non bâtie	252	325	255	2,0%	332	78,47%	261
	45 014		45 427				46 315

Comme depuis 2014, les taux de fiscalité sont inchangés. Seules les bases fixées par l'Etat évoluent selon un coefficient de revalorisation estimé à 2%. Le produit des contributions directes est prévu pour 46 315 K€, à taux d'imposition inchangé. L'évolution est de + 1 301 K€ de BP à BP.

Comme pour 2018, le dégrèvement appliqué à la TH devrait être entièrement compensé par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€

(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)

Dotations, subventions et participations 14 344,9 K€ (+ 2,5 % par rapport au BP 2018 soit + 343,9 K€)

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Dotations subventions et participations	14 001,0	14 344,9	343,9	2,5%
DGF Dotation forfaitaire	7 900,0	7 900,0	0,0	0,0%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	998,5	1 070,5	72,0	7,2%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	664,0	653,3	-10,8	-1,6%
Dotation unique des com.spé à la taxe pro	60,0	0,0	-60,0	-100,0%
Compensations Etat - taxes foncières	100,0	174,2	74,2	74,2%
Compensations Etat - taxe d'habitation	2 000,0	2 287,0	287,0	14,4%
Autres dotations et participations	2 278,5	2 260,0	-18,5	-0,8%

- Maintien de la **DGF globale** correspondant aux montants notifiés, en référence aux dispositions du contrat financier signé avec l'Etat :
 - la DGF forfaitaire à hauteur de 7 900 K€
 - la Dotation de Solidarité Urbaine à hauteur de 1 070 K€
 - la Dotation Nationale de Péréquation à hauteur de 654 K€.
- Les **compensations d'exonération de taxes** sont en hausse par rapport au BP 2018. Elles correspondent aux montants notifiés en 2018 avec notamment le maintien de la demi-part des veufs/veuves.
- Depuis plusieurs années une baisse constante des dotations est constatée. Aucune enveloppe n'ayant été allouée en 2018 au titre de **la dotation spécifique à la taxe professionnelle** (- 60 K€) aucune prévision n'est faite au BP 2019.

Les recettes de fonctionnement : 85 730 K€*(une augmentation de 1,1 % de BP à BP soit + 952 K€)***Autres produits 738,3 K€ (- 11,9 % par rapport au BP 2018 soit - 99,8 K€)**

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Autres produits	838,0	738,3	-99,8	-11,9%
Atténuations de charges (Remb. dépenses de personnels...)	85,7	55,0	-30,7	-35,8%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles...)	632,3	633,3	0,9	0,1%
Produits financiers	5,0	5,0	0,0	0,0%
Produits exceptionnels (Remb. assurances...)	115,0	45,0	-70,0	-60,9%
Reprise sur provisions	0,0	0,0	0,0	NS

Hormis une baisse du remboursement des indemnités d'assurances (- 70 K€ / BP 2018) et l'arrêt du remboursement des frais de personnels du SEV (- 40 K€), il est prévu une programmation quasiment identique pour les autres produits.

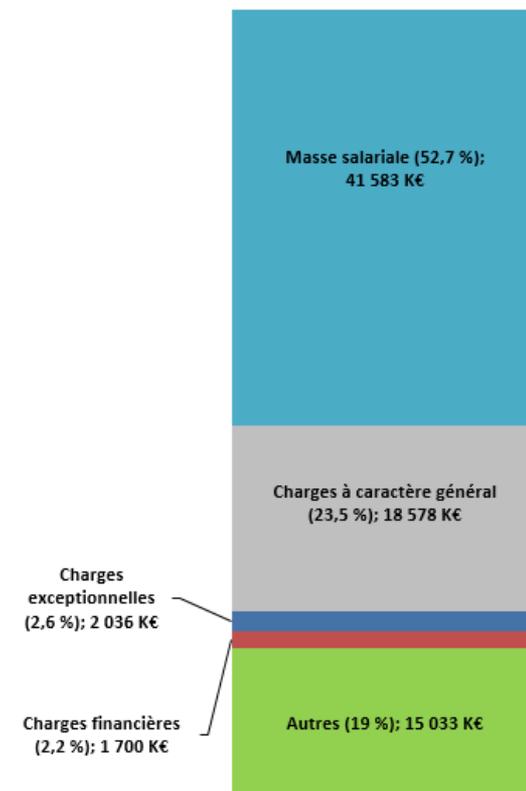
Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€

(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)

La mise en place du pacte financier imposent une vigilance constante des dépenses de fonctionnement

En milliers d'euros

	BP 2018	BP 2019 avec changements structurels	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	78 948,0	78 930,0	-18,0	-0,02%
Dépenses de personnel	42 300,0	41 583,0	-717,0	-1,7%
Charges à caractère général	17 511,4	18 578,1	1 066,8	6,1%
Autres charges de gestion courante	14 939,3	14 874,9	-64,4	-0,4%
Charges financières	1 800,0	1 700,0	-100,0	-5,6%
Charges exceptionnelles	2 076,8	2 036,0	-40,8	-2,0%
Dépenses imprévues	100,0	0,0	-100,0	-100,0%
Atténuations de produits et autres dépenses	220,5	158,0	-62,5	-28,3%



Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€

(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)

Les dépenses de personnel 41 583 K€ (-1,7 % par rapport au BP 2018 soit - 717 K€)

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Dépenses de personnel	42 300,0	41 583,0	-717,0	-1,7%
Rémunération	31 812,7	31 392,2	-420,5	-1,3%
<i>Personnels titulaires</i>	27 273,3	26 733,3	-540,0	-2,0%
<i>Personnels non titulaires</i>	1 620,2	1 620,0	-0,2	0,0%
<i>Apprentis et emplois d'avenir</i>	620,7	400,0	-220,7	-35,6%
<i>Autres personnels extérieurs</i>	2 298,5	2 638,9	340,4	14,8%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	9 882,2	9 572,6	-309,7	-3,1%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	528,3	520,0	-8,3	-1,6%
Autres charges sociales	76,7	98,2	21,5	28,0%

Par rapport au BP 2018, les dépenses de la masse salariale diminuent de -717 K€, ce montant est à relativiser des impacts des changements structurels (-1 604 K€) : création à la CAN du service commun des système d'information, montée en puissance du service communautaire unique d'instruction des autorisations du droit des sols.

A périmètre constant, la masse salariale est donc en hausse de 887 K€ en raison de :

- PPCR (+ 125 K€)
- Heures élections (+ 30 K€)
- RIFSEEP (+ 150 K€)
- Enveloppe des remplacements (+ 294 K€)
- Indemnité de départ volontaire (+ 27 K€)
- Postes vacants (+ 200 K€)

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€

(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)

Une évolution maîtrisée des charges à caractère général 18 578,1 K€

(hors remboursement des frais liés à l'évolution de la mutualisation)

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Charges à caractère général	17 511,4	18 578,1	1 066,8	6,1%
Energie (électricité, chauffage, combustibles, carburant)	2 731,9	2 708,0	-23,9	-0,9%
Contrats de prestations de services	2 532,1	2 382,3	-149,8	-5,9%
Au Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement (CAN)	1 365,4	3 906,2	2 540,8	186,1%
Alimentation	1 280,6	1 280,5	0,0	0,0%
Entretien et réparation terrains	1 187,6	1 165,8	-21,8	-1,8%
Maintenance	1 130,4	781,4	-348,9	-30,9%
Fournitures de petit équipement et voirie	901,6	847,3	-54,3	-6,0%
Impôts et taxes assimilées	834,0	810,5	-23,4	-2,8%
Autres matières et fournitures	797,2	777,2	-20,0	-2,5%
Entretien et réparation voies et réseaux	629,8	349,0	-280,8	-44,6%
Primes d'assurances	489,5	207,8	-281,7	-57,5%
Eau et assainissement	472,6	554,0	81,4	17,2%
Frais de télécommunication	420,1	0,0	-420,1	-100,0%
Locations	205,3	248,4	43,2	21,0%
Publications	197,4	187,5	-9,9	-5,0%
Bâtiments	213,8	258,9	45,1	21,1%
Transports collectifs	210,8	208,5	-2,3	-1,1%
Versements à des organis. de formation	170,0	200,0	30,0	17,6%
Fournitures scolaires	151,1	148,9	-2,2	-1,5%
Autres	1 590,5	1 555,8	-34,7	-2,2%

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€

(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)

Une évolution maîtrisée des charges à caractère général 18 578,1 K€

(hors remboursement des frais liés à l'évolution de la mutualisation)

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Energie** (électricité, chauffage, combustibles, carburant) : un ajustement à la baisse de - 23,9 K€ (- 0,9 %) compte tenu des consommations effectuées sur le précédent exercice.
- **Contrats de prestations de services** : en baisse de - 150 K€ (- 5,9 %).
- **Remboursements de frais au groupement de communes à fiscalité propre de rattachement - CAN** :
Dépenses liées au recours aux services communs avec la CAN :
 - transfert des dépenses liées au matériel roulant à la suite de la mutualisation du garage
 - transfert coût du service commun communication
 - transfert des dépenses suite à la mutualisation de la DSI.
- **Alimentation (restauration scolaire)** : enveloppe maintenue au niveau de 2018.
- **Locations immobilières et mobilières** : en hausse de 43 K€, notamment du fait de la prise en charge de la location du local de la fourrière automobile.
- **Entretien voies et réseaux** : un transfert de 250 K€ vers la maintenance est réalisé. Il s'agit de la maintenance de l'éclairage public dans le cadre du CPE.
- **Maintenance et frais de télécommunication** : en forte baisse du fait de la mutualisation de la DSI (les dépenses sont dorénavant imputées en remboursement de frais).
- **Primes d'assurances** : Les différents contrats ont fait l'objet de nouveaux marchés qui permettent une forte diminution de l'enveloppe (- 282 K€).

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€

(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)

Autres charges de gestion 14 874,9 K€ (- 0,4 % par rapport au BP 2018 soit - 64,4 K€)

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Autres charges de gestion courante	14 939,3	14 874,9	-64,4	-0,4%
Subventions aux personnes de droit privé (y compris contrat enfance jeunesse)	5 719,2	5 719,2	0,0	0,0%
Subvention au CCAS	5 050,0	5 050,0	0,0	0,0%
Contribution au SDIS	2 120,8	2 075,0	-45,8	-2,2%
Subvention au budget annexe Parc expo. de Noron	960,0	1 000,0	40,0	4,2%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	563,2	567,0	3,8	0,7%
Autres	526,1	463,7	-62,4	-11,9%

- **Subventions aux associations** : Un engagement significatif en faveur du monde associatif à hauteur de 5 070 K€ (hors CEJ) et un maintien de l'enveloppe consacrée aux associations sportives et culturelles.
- **Subvention au CCAS** : Maintien de la subvention à 5 050 K€.
- **Contribution au SDIS** : - 45,8 K€, conformément à la réévaluation dégressive de la contribution de la Ville de Niort.
- **Subvention au budget annexe Parc de Noron** : + 40 K€ permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement.

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€

(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)

Charges exceptionnelles 2 036 K€ (- 2,0 % par rapport au BP 2018 soit - 40,8 K€)

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Charges exceptionnelles	2 076,8	2 036,0	-40,8	-2,0%
Subvention au budget annexe Stationnement	1 155,8	1 150,0	-5,8	-0,5%
Contrat de gestion et exploitation Acclameur	700,0	696,0	-4,0	-0,6%
Autres	221,1	190,0	-31,1	-14,1%

Les charges exceptionnelles comprennent essentiellement :

- **la contribution du budget principal à l'équilibre du budget annexe « Stationnement »** s'établit à 1 150 K€ pour 2019. Elle correspond essentiellement au besoin pour la gestion de l'ensemble des parkings, au remboursement des annuités d'emprunt ainsi qu'au financement des amortissements du parking de la Brèche.
- **la compensation de service public** versée à la So Space pour l'exploitation de l'**Acclameur** s'établit à 696 K€ en 2019.

Les dépenses de fonctionnement : 78 930 K€

(une diminution de 0,02 % de BP à BP soit - 18 K€)

Charges financières 1 700 K€ (- 5,6 % par rapport au BP 2018 soit - 100 K€)

En milliers d'euros

	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
Charges financières	1 800,0	1 700,0	-100,0	-5,6%
Intérêts emprunts (intérêts réglés à échéance + rbt intérêt CAN)	1 745,0	1 645,0	-100,0	-5,7%
Intérêts / Rattachement des ICNE	50,0	50,0	0,0	0,0%
Autres charges financières	5,0	5,0	-5,0	0,0%

- **Les charges financières** sont prévues en diminution par rapport au BP 2018.

La programmation 2019 tient compte d'un recours limité à l'emprunt en 2018 et des niveaux de taux d'intérêt peu élevés pour les emprunts à taux variable.

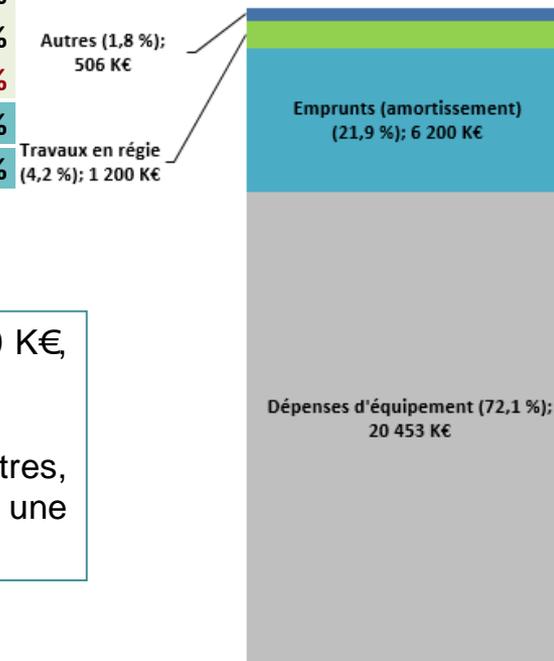
Dépenses imprévues 0 K€ (- 100 K€ par rapport au BP 2018)

Atténuations de produits 158 K€ (- 62,5 K€ par rapport au BP 2018)

- **Les atténuations de produits** intègrent, dès le BP 2019, le montant prélevé au titre du FPIC (106 K€). Les autres dépenses (52 K€) sont relatives au dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Les dépenses d'investissement : 22 159 K€

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
TOTAL	17 779,2	22 159,1	4 380,0	24,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 543,2	20 453,1	3 910,0	23,6%
URBANISME ET HABITAT	5 287,9	9 649,5	4 361,7	82,5%
SECURITE PUBLIQUE	188,0	75,0	-113,0	-60,1%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 867,8	5 428,9	-438,9	-7,5%
EDUCATION ET JEUNESSE	1 492,0	2 255,9	763,9	51,2%
SPORT	480,5	787,0	306,5	63,8%
CULTURE	60,6	240,1	179,5	296,3%
LES RESSOURCES	3 166,5	2 016,8	-1 149,7	-36,3%
TRAVAUX EN REGIE	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
AUTRES DEPENSES	36,0	506,0	470,0	1305,6%



Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2019 sont en hausse de + 4 380 K€, (+ 24,6 %) correspondant à l'année de réalisation des projets de la mandature.

Sont en effet prévus plus de 9 600 K€ pour l'urbanisme et l'habitat, avec entre autres, le projet Port Boinot. Mais aussi un fort engagement sur le volet scolaire avec une enveloppe de travaux programmée à 1 750 K€.

Les dépenses d'investissement : 22 159 K€ dont 20 453 K€ en dépenses d'équipement

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
TOTAL	17 779,2	22 159,1	4 380,0	24,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 543,2	20 453,1	3 910,0	23,6%
URBANISME ET HABITAT	5 287,9	9 649,5	4 361,7	82,5%
1 PLANIFICATION URBAINE	10,0	0,0	-10,0	-100,0%
2 ACTION FONCIERE	300,0	235,0	-65,0	-21,7%
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	4 721,5	9 264,5	4 543,0	96,2%
Action Cœur de Ville	0,0	5,0	5,0	0,0%
Les Halles	822,0	0,0	-822,0	-100,0%
OPAH RU requalification du centre ville	300,0	300,0	0,0	0,0%
OPAH RU Communautaire	10,0	20,0	10,0	100,0%
Verrière passage du commerce	28,0	542,0	514,0	1835,7%
Passage du commerce	0,0	120,0	120,0	0,0%
ZAC Terre de Sport	3,0	240,0	237,0	7900,0%
Ilot Champommier	0,0	50,0	50,0	0,0%
Vallée de Bellevue	132,0	2,0	-130,0	-98,5%
La Croix des Pélerins	105,0	0,0	-105,0	-100,0%
Parc Naturel Urbain	3 041,0	7 370,0	4 329,0	142,4%
Brèche	70,0	115,0	45,0	64,3%
Ouvrages hydrauliques et rivières	60,0	0,0	-60,0	-100,0%
Requalification des entrées de ville	50,0	0,0	-50,0	-100,0%
Contrat de Ville	100,5	500,5	400,0	398,0%
4 HABITAT	256,4	150,0	-106,4	-41,5%
Chaufferie Bois	30,0	0,0	-30,0	-100,0%
Subvention opérateurs logements social	226,4	150,0	-76,4	-33,7%

Les dépenses d'investissement : 22 154 K€ dont 20 453 K€ en dépenses d'équipement

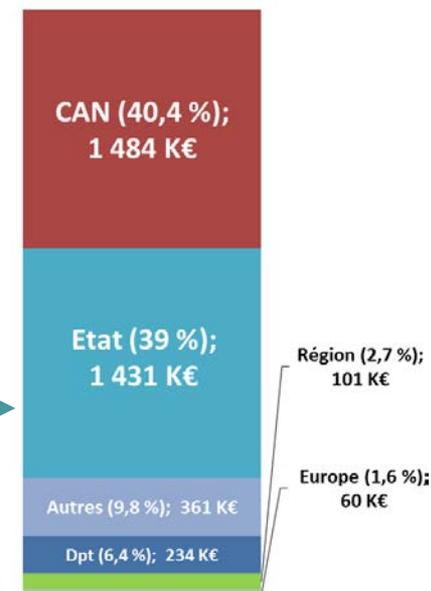
<i>En milliers d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
TOTAL	17 779,2	22 159,1	4 380,0	24,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 543,2	20 453,1	3 910,0	23,6%
SECURITE PUBLIQUE	188,0	75,0	-113,0	-60,1%
Vidéo protection Centre Ville	120,0	0,0	-120,0	-100,0%
Schéma communal de défense extérieure contre les incendies	68,0	75,0	7,0	10,3%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 867,8	5 428,9	-438,9	-7,5%
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	975,0	1 182,0	207,0	21,2%
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC	3 738,8	3 045,5	-693,3	-18,5%
Voirie	822,0	1 757,0	935,0	113,7%
Mobilité éclairage public	2 505,8	738,0	-1 767,8	-70,5%
Espaces verts naturels	131,0	145,0	14,0	10,7%
Opérations d'aménagement	80,0	205,5	125,5	156,9%
Crédits de quartiers	200,0	200,0	0,0	0,0%
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	436,0	825,0	389,0	89,2%
Hotel de Ville	21,0	25,0	4,0	19,0%
Eglises	270,0	690,0	420,0	155,6%
Presbytères	145,0	0,0	-145,0	-100,0%
Cimetières	0,0	110,0	110,0	0,0%
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	718,0	376,4	-341,6	-47,6%

Les dépenses d'investissement : 22 159 K€ dont 20 453 K€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
TOTAL	17 779,2	22 159,1	4 380,0	24,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 543,2	20 453,1	3 910,0	23,6%
EDUCATION ET JEUNESSE	1 492,0	2 255,9	763,9	51,2%
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	1 382,0	1 935,9	553,9	40,1%
Bâtiments scolaire	1 138,0	1 751,9	613,9	53,9%
Equipement et matériel scolaire	125,0	50,0	-75,0	-60,0%
Restauration scolaire	110,0	125,0	15,0	13,6%
Equipements et matériels péri-scolaire	9,0	9,0	0,0	0,0%
11 JEUNESSE	110,0	320,0	210,0	190,9%
SPORT	480,5	787,0	306,5	63,8%
Equipements sportifs	377,5	701,0	323,5	85,7%
Matériel sportif	103,0	86,0	-17,0	-16,5%
CULTURE	60,6	240,1	179,5	296,3%
LES RESSOURCES	3 166,5	2 016,8	-1 149,7	-36,3%
14 SYSTÈME D'INFORMATION	1 040,0	920,0	-120,0	-11,5%
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	880,0	200,0	-680,0	-77,3%
Pôle technique	150,0	60,0	-90,0	-60,0%
Pôle administratif	730,0	140,0	-590,0	-80,8%
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	1 246,5	896,8	-349,7	-28,1%
dont Flotte de véhicules	537,0	350,0	-187,0	-34,8%
dont Engins et matériels	350,0	200,0	-150,0	-42,9%
TRAVAUX EN REGIE	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
AUTRES DEPENSES	36,0	506,0	470,0	1305,6%

Les recettes d'investissement : 6 694 K€

En milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en k€)	Ecart BP 2019 / BP 2018 (en %)
TOTAL	5 009,2	6 694,1	1 685,0	33,6%
Dotations et autres	2 400,0	2 700,0	300,0	12,5%
FCTVA	1 600,0	1 900,0	300,0	18,8%
Taxe d'aménagement	800,0	800,0	0,0	0,0%
Subventions	2 581,5	3 969,8	1 388,3	53,8%
Amendes de police	700,0	300,0	-400,0	-57,1%
Subventions des organismes publics	1 881,5	3 669,8	1 788,3	NS
Autres Recettes	27,7	24,3	-3,4	-12,1%
Autres immobilisations financières	26,7	22,3	-4,4	-16,3%
Opérations financières	1,0	2,0	1,0	100,0%



- Compte tenu du niveau d'exécution des crédits 2018, le FCTVA s'établirait à 1 900 K€ en 2019 (contre 1 600 K€ au BP 2018).
- La prévision de recettes de la **taxe d'aménagement** est reconduite à l'identique.
- Le **produit des amendes de police** est estimé avec prudence à hauteur de 300 K€ (effets de la dépenalisation du stationnement sur la nature comptable des recettes correspondantes).
- Les **subventions** des organismes publics sont en hausse de 1 788 K€ et sont composées essentiellement de la participation de la CAN au titre du « Programme d'appui communautaire au territoire » (PACT I et II) pour un montant de 1 484 K€ (notamment pour l'opération Port Boinot 900 K€) et de diverses participations de l'Etat pour un montant de 1 431 K€ (Port Boinot 427 K€, Schéma Directeur d'Aménagement Lumineux 580 K€ et l'Eglise Notre Dame 200 K€).
- Les **autres immobilisations financières** concernent le remboursement d'une avance par le budget de la Régie à autonomie financière Energies Renouvelables.
- Les **opérations financières** correspondent à des cautions et abonnements Piaf (stationnement).

La dette

- ❑ L'équilibre du budget nécessite l'inscription d'un **volume d'emprunt nouveau de 12 815 K€**. Néanmoins, il ne sera, sans doute, pas entièrement mobilisé. Il sera défini en fonction du rythme d'exécution du budget et du résultat de l'exercice 2018. Ainsi le volume d'emprunt mobilisé ne devrait pas dépasser les 6 000 K€.
- ❑ L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 sera pour le budget principal de 66 314 K€. Il atteindrait au **maximum** 66 114 K€ en 2019 avec la mobilisation des 6 000 K€ d'emprunt.

L'évolution de l'encours de la dette du budget principal :

▪ CRD au 01/01/2019 estimé à	66 314 K€
- Remboursement du capital estimé à	6 200 K€
+ Volume maximum d'emprunt	6 000 K€
▪ CRD au 31/12/2019 estimé de l'ordre de	66 114 K€ <i>au maximum</i>

- ❑ Au cours de l'année 2018, la Ville aura encaissé 5 000 K€ d'emprunts issus des restes à réaliser 2016 et 2017 :
 - Un emprunt de 2 M€ souscrit en 2016 auprès de la Société Générale pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,62 % dont la phase de mobilisation se termine au 30/11/2018.
 - Un emprunt de 3 M€ souscrit en 2017 auprès de ARKEA, pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,60 %, dont la phase de mobilisation se termine au 30/10/2018.
 - Il restera un emprunt de 2 M€ à mobiliser en fin d'année 2019 au titre des financements des reports 2017
- ❑ L'encours de la dette contractée pour la construction du parking de la Brèche et inscrite sur le budget annexe « stationnement » a fait l'objet d'un réaménagement d'emprunt en 2018. Des indemnités de remboursement anticipé de dette d'un montant de 878 K€ ont alors été incluses au montant de l'encours ce qui explique l'augmentation de celui-ci. Il sera au 1^{er} janvier 2019 de 8 998 K€ contre 8 268 K€ au 1^{er} janvier 2018. En tenant compte du flux de capital remboursé en 2019 (401 K€), l'encours de dette sur ce budget annexe devrait être de 8 596 K€ au 31 décembre 2019.

La dette

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dettes gérées par la Ville		Dettes gérées par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dettes à taux fixe	36 730,59	56,43%	1 219,48	37 950,07	57,23%	8 997,89	100%
Dettes à taux variable	28 364,11	43,57%		28 364,11	42,77%		
Total	65 094,70	100%	1 219,48	66 314,18	100%	8 997,89	100%

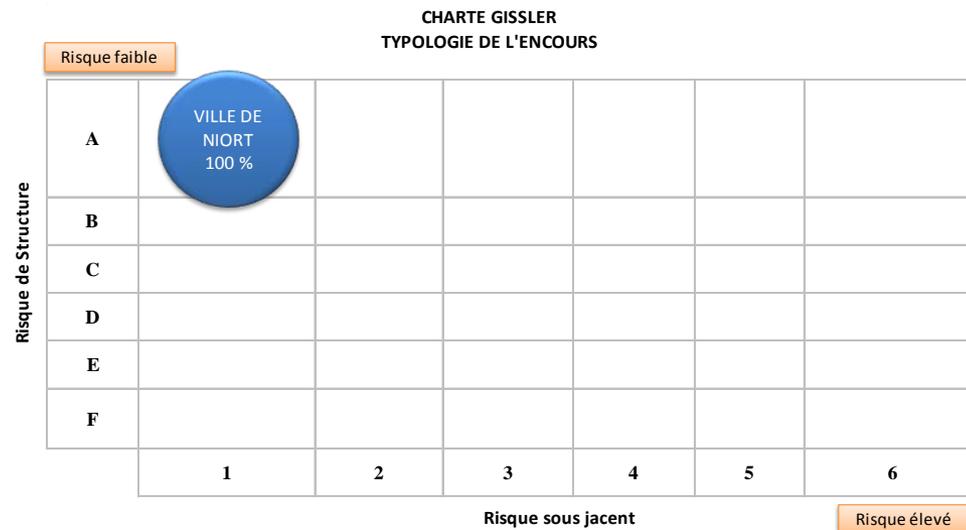
L'encours de la dette du budget principal est de 66 314 K€ (au 01/01/2019) et repose essentiellement sur des taux fixes (57 %), soit 37 950 K€ avec un taux moyen de 2,57%.

L'encours de la dette du budget stationnement est de 8 998 K€ (au 01/01/2019) et repose uniquement sur des taux fixes, soit avec un taux moyen de 2,84 %.

Selon la Charte Gissler, la Ville de Niort a donc un encours avec un risque faible.

Le risque de structure va du classement « A » (type taux fixe ou taux variable simple) à « F » (type de structure complexe non classé ailleurs)

Le risque sous-jacent va du « 1 » (indice en zone en euros) à « 6 » (indices non classifiés)



Les budgets annexes

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecarts BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecarts BP 2018 / BP 2019 (%)		BP 2018	BP 2019	Ecarts BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecarts BP 2018 / BP 2019 (%)
DEPENSES	2 625,0	2 614,9	-10,1	-0,4%	RECETTES	2 625,0	2 614,9	-10,1	-0,4%
Charges à caractère général	1 093,2	1 129,8	36,7	3,4%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 155,8	1 150,0	-5,8	-0,5%
Charges financières	355,0	252,0	-103,0	-29,0%	Remboursement de frais	107,2	111,4	4,2	3,9%
Charges exceptionnelles	435,9	378,0	-57,9	-13,3%	Produits des gestion	952,0	943,5	-8,5	-0,9%
Ecritures d'ordre	740,9	855,1	114,2	15,4%	Ecritures d'ordre	410,0	410,0		

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecarts BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecarts BP 2018 / BP 2019 (%)		BP 2018	BP 2019	Ecarts BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecarts BP 2018 / BP 2019 (%)
DEPENSES	741,0	855,2	114,2	15,4%	RECETTES	741,0	855,2	114,2	15,4%
Emprunts et dettes assimilées	290,5	403,0	112,5	38,7%					
Immobilisations corporelles	40,4	42,1	1,7	4,2%	Ecritures d'ordre	741,0	855,2	114,2	15,4%
Ecritures d'ordre	410,1	410,1	0,0	0,0%					

Le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal est programmée à hauteur de 1 150 K€ afin d'équilibrer les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents parkings et à leur entretien, au remboursement des prêts contractés pour la construction du parking de la Brèche, et au financement des amortissements de ce dernier.

Afin de respecter ce cadrage, les propositions ont été ajustées au niveau des dépenses de fonctionnement (-29 K€), avec notamment la baisse de la compensation versée à la SO SPACE (-15 K€) et les recettes ont été maintenues au niveau de 2018 pour les parkings de la Brèche et du Moulin du Milieu. En investissement, sont inscrits 25 K€ d'enveloppe de crédits pour des travaux d'entretien/réparation sur les parkings aménagés (barrières vieillissantes).

Les inscriptions au BP 2019 tiennent compte du réaménagement des emprunts du Crédit Agricole (compactage de deux prêts en un seul), impliquant un rythme de remboursement du capital plus important et une baisse des charges d'intérêts.

La dette de ce budget est maintenant constituée de deux prêts avec deux établissements bancaires.

FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019(%)		BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019(%)
DEPENSES	1 240,5	1 265,7	25,2	2,0%	RECETTES	1 240,5	1 265,7	25,2	2,0%
Charges à caractère général	457,7	465,5	7,8	1,7%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	275,0	264,0	-11,0	-4,0%
Charges de personnel	608,7	610,2	1,6	0,3%	Subvention d'équilibre du budget principal	960,0	1 000,0	40,0	4,2%
Autres charges de gestion courante	7,1	8,0	0,9	13,0%	Dotations et participations	2,5	0,0	-2,5	0,0%
Charges exceptionnelles	21,1	23,1	2,0	9,5%	Recettes exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	NS
Ecritures d'ordre	146,0	159,0	13,0	8,9%	Ecritures d'ordre	3,0	1,7	-1,3	-42,5%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019(%)		BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019(%)
DEPENSES	146,0	160,0	14,0	9,6%	RECETTES	146,0	160,0	14,0	9,6%
Immobilisations corporelles	138,0	147,2	9,2	6,7%					
Immobilisations incorporelles	5,0	10,0	5,0	100,0%	Ecritures d'ordre	146,0	160,0	14,0	9,6%
Ecritures d'ordre	3,0	2,7	-0,3	-9,5%					

Le budget 2019 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions. La contribution du budget principal s'établit pour 2019 à 1 000 K€ (+ 40 K€ de BP à BP).

Le BP 2019 intègre en outre deux prestations particulières : un accompagnement SO SPACE sur la gestion des événements (18 K€) et un audit général sur l'équipement (21 K€), il s'agit de mesures nouvelles 2018 dont la mise en œuvre est reportée sur 2019.

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)		BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)
DEPENSES	731,0	900,0	169,0	23,1%	RECETTES	731,0	900,0	169,0	23,1%
Charges à caractère général	250,2	506,7	256,5	102,5%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	731,0	900,0	169,0	23,1%
Charges de personnel	260,7	309,2	48,5	18,6%					
Autres charges	1,1	2,1	1,0	90,9%					
Ecrites d'ordre	219,0	82,0	-137,0	-62,6%					

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)		BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019 (%)
DEPENSES	219,0	89,6	-129,4	-59,1%	RECETTES	219,0	89,6	-129,4	-59,1%
Immobilisations corporelles	19,0	32,0	13,0	68,4%	Ecrites d'ordre	219,0	89,6	-129,4	-59,1%
Immobilisations en cours	200,0	50,0	-150,0	-75,0%					
Ecrites d'ordre	0,0	7,6	7,6						

Concernant l'activité **Crématorium**, en 2019 :

- La section d'exploitation, intègre l'augmentation des recettes estimées sur la fin de l'exercice 2018, + 23 % de BP à BP, portant le montant des recettes de crémation à 900 K€.
- La section d'investissement, au-delà des enveloppes récurrentes minimales, intègre 50 K€ au titre des premières études relatives aux travaux d'extension et de réaménagement sur les zones accessibles au public.

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019(%)
DEPENSES	54,0	58,5	4,6	8,4%
Charges à caractère général	17,7	19,9	2,2	12,2%
Charges de personnel	35,6	38,0	2,4	6,7%
Autres charges de gestion	0,3	0,3	0,0	0,0%
Charges exceptionnelles	0,3	0,3	0,0	0,0%

	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018 / BP 2019 (val)	Ecart BP 2018 / BP 2019(%)
RECETTES	54,0	58,5	4,6	8,4%
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	54,0	58,5	4,6	8,4%

Ce budget correspond à l'activité de fossoyage, il est constitué uniquement de dépenses et recettes de fonctionnement. La programmation du BP 2019 est dans la lignée des précédentes.

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018/BP 2019(val)	Ecart BP 2018/BP 2019(%)
DEPENSES	127,5	110,5	-17,0	-13,3%
Charges à caractère général	27,5	17,5	-10,0	-36,4%
Dépenses d'ordre	100,0	93,0	-7,0	-7,0%

	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018/BP 2019(val)	Ecart BP 2018/BP 2019(%)
RECETTES	127,5	110,5	-17,0	-13,3%
Redevance - affermage	8,2	8,2	0,0	0,0%
Autres recettes de gestion courantes	6,8	9,3	2,5	37,0%
Produits exceptionnels	12,5	0,0	-12,5	-100,0%
Recettes d'ordre	100,0	93,0	-7,0	-7,0%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018/BP 2019(val)	Ecart BP 2018/BP 2019(%)
DEPENSES	130,0	93,0	-37,0	-28,5%
Immobilisation corporelle	30,0	0,0	-30,0	-100,0%
Dépenses d'ordre	100,0	93,0	-7,0	-100,0%

	BP 2018	BP 2019	Ecart BP 2018/BP 2019(val)	Ecart BP 2018/BP 2019(%)
RECETTES	130,0	93,0	-37,0	-28,5%
Subventions d'investissement	30,0	0,0	-30,0	0,0%
Recettes d'ordre	100,0	93,0	-7,0	-7,0%

L'exploitation de cet équipement occasionne le versement d'une redevance annuelle et de frais de gestion de l'ordre de 8 K€ par le délégataire.

Le BP 2019 intègre des crédits pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour anticiper le renouvellement de la DSP et apporter des préconisations sur la performance du réseau de chaleur et ses possibilités d'extension selon un modèle économique viable (15 K€).

Les écritures d'ordre correspondent aux amortissements de l'équipement et de certaines subventions perçues.